

La Lettre de l'ASTEE Numéro 28

1- Informations générales :

Le **congrès 2005 de l'ASTEE** se tiendra au Palais de congrès de la Porte Maillot à Paris du 30 mai au 2 juin 2005. Vous trouverez le programme sur notre site à l'adresse suivante :
<http://www.astee.org/congres/calendrier/accueil.asp>

Cette même année nous fêtons **les 100 ans de l'association**. Nous éditons un numéro hors série à partir d'articles historiques spécialement rédigés par les organismes membres de l'association. Ces articles nous feront revivre 100 ans ou plus des enjeux, des préoccupations et des solutions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'habitat et plus largement du cadre de vie, de la santé et de l'environnement.

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Pascal Berteaud, directeur de l'eau au ministère chargé de l'écologie

La rédaction : Pascal Berteaud, vous êtes directeur de l'eau au ministère chargé de l'écologie. Pouvez-vous nous rappeler le rôle de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau ?

PB : La politique de l'eau est européenne. Elle a été engagée par les nombreuses directives spécifiques et a pris une dimension de portée générale avec la directive cadre sur l'eau, complète et riche de 26 articles, dont les effets s'étendent jusqu'en 2027. Je voudrais faire remarquer que ces directives s'inscrivent dans le droit européen dont il faut prendre toute la dimension car il va nous conduire à changer nos modes de pensée. Le droit européen se caractérise par des contrats entre les pays membres et l'Union Européenne. Si un contrat n'est pas respecté, la cour de justice peut être saisie et le pays condamné à appliquer les textes. Si le pays n'exécute pas la demande de la Cour de justice européenne, il est alors condamné à payer des astreintes journalières très dissuasives.

La rédaction : Mais avons-nous contribué à la rédaction de ces textes?

PB : Bien sûr ! L'Union européenne n'est pas une entité indépendante des Etats membres et je tiens à ce que mes collaborateurs participent activement à la préparation de tous les textes européens. Il est très important d'être présent lors de l'élaboration des textes, car après coup il est beaucoup plus difficile pour que tous les pays se mettent d'accord sur une même modification.

La rédaction : Ecrire un texte est une chose, l'appliquer en est une autre.

Quand le texte est paru, il faut bien sûr l'appliquer. Mais les textes laissent des marges d'interprétation et nous devons être proactifs dans leur mise en oeuvre. C'est pour cette raison que tous les directeurs de l'eau des pays membres ont rédigé une sorte de guide d'application de la DCE. Bien que ce guide n'ait pas de valeur juridique, il pourra contribuer à la jurisprudence. L'Europe ce n'est pas l'international, c'est vraiment du domestique et il est important que tous les acteurs de terrain prennent conscience de cette évolution majeure pour les esprits.

La rédaction : Cette politique européenne impose-t-elle une politique française de l'eau ?

PB : Sans l'Europe, la France aurait le choix d'avoir une politique nationale de l'eau ou de se contenter d'une politique par bassins. Aujourd'hui, la question ne se pose plus. Les textes européens s'imposent à nous et ils imposent de construire le niveau national autour de 3 idées clés : l'information sur l'état des masses d'eau, la définition des politiques et l'évaluation de celles-ci. En matière de définition de politique, qu'avions-nous en France jusqu'à aujourd'hui ? de nombreuses strates successives de textes concernant l'eau qui ont commencé par des préoccupations de santé publique, de pêche, puis de milieux aquatiques. Ces strates successives se sont accumulées les unes sur les autres sans réviser les écrits anciens. Nous avons donc un état très complexe de réglementations sur lequel il faut réagir tout en conservant les points forts.

La rédaction : Quels sont ces points forts ?

PB : J'en vois quatre :

- La gestion par bassins qui a été largement reprise dans les textes européens,
- Le principe « l'eau paye l'eau »,
- La participation des usagers aux décisions, qui apparaît en particulier dans le fonctionnement des agences de l'eau,
- Le partenariat public privé (PPP) qui met en commun la compétence des divers acteurs.

Après les lois récentes relatives à l'eau, loi risques en 2003, loi santé publique en 2004, on arrive à la protection des milieux aquatiques pour lesquels on passe des références chimiques aux références biologiques, à la lutte contre la pollution diffuse et aux réformes des institutions pour recaler les rôles des acteurs. On peut résumer ce dernier point en disant : à l'Etat l'action par l'outil réglementaire, aux agences le volet financier. C'est le projet de loi sur l'eau en cours. Mais c'est aussi, et ça s'inscrit dans la politique de réforme de l'Etat, la création d'un

service unique de police de l'eau à l'échelon départemental et un service national pour observer les cours d'eau et prévoir les crues.

La rédaction : Ces réformes sont-elles facilement acceptées ?

PB : Les acteurs sont pleinement conscients des difficultés et des incohérences qu'ils vivent au quotidien sur le terrain, et même si une réforme est toujours ressentie comme une perte de repères avec les peurs associées, elles sont acceptées.

La rédaction : Nous avons parlé de l'Europe et de la France. Regardons maintenant le monde : la France a-t-elle une politique internationale de l'eau ?

PB : Je crois que l'école française de l'eau, qui comprend tous les acteurs forts de leurs expériences sur de longues années, a des messages à faire passer. Je suis surpris de constater que des pays, beaucoup plus petits que le nôtre, savent communiquer sur leurs actions internationales. En France, nous avons maintenant, notamment depuis la loi Oudin qui autorise, en la plafonnant, la participation des acteurs français de l'eau à l'international, les moyens de nos ambitions. Mais nous devons organiser la coordination de nos actions en vue de deux objectifs :

- peser sur les instances internationales pour que la valeur de nos idées soit reconnue,
- organiser la coopération pour être plus efficace.

Il nous faut créer une bannière commune pour renforcer notre engagement international, une sorte de label qui regroupe tous les acteurs.

La rédaction : Merci Pascal Berteaud d'avoir bien voulu répondre à nos questions. Vous êtes très attendu lors de notre prochain congrès qui se tiendra du 30 mai au 2 juin 2005 où vous avez accepté d'intervenir pour clôturer la deuxième journée technique où seront notamment abordés les thèmes de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement.

3- Les travaux des groupes :

Le groupe de travail « réseaux intérieurs » consacre ses travaux à l'élaboration de référentiels techniques pour la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux. Ces référentiels doivent tenir compte des objectifs de confort, de pérennité, de sécurité sanitaire et de conformité à la réglementation qui sont assignés aux réseaux de distribution d'eau destinés à la consommation humaine.

L'année 2003 avait vu la parution du guide technique - partie 1 : «conception et mise en oeuvre des réseaux d'eau destinée à la consommation », qui a rencontré auprès des professionnels un succès considérablement plus large que la précédente édition (en 1987), grâce à la présentation innovante et la réactualisation technique et réglementaire. Ce progrès est le fruit du travail d'information initié par la Direction Générale de la Santé et relayé par l'ASTEE, le CSTB, et tous les acteurs du cycle de l'eau qui oeuvrent dans les commissions et groupes de travail.

L'année 2004 a vu la mise en chantier de la partie 2 : «Maintenance », dont la publication est attendue pour fin 2005, et qui se présentera comme un outil d'aide à l'exploitation des réseaux existants. Ce guide devrait apporter des réponses concrètes aux propriétaires et exploitants des réseaux collectifs pour identifier et choisir leur niveau de responsabilité, comprendre le réseau et son fonctionnement, estimer le risque sanitaire lié à la conception de l'installation, créer et faire vivre le dossier de maintenance, réaliser ou faire réaliser la maintenance en s'adressant à des spécialistes.

Le groupe de travail « Récupération et utilisation de l'eau pluviale » a centré sa première réunion sur les objectifs à fixer au groupe et les axes de travail à développer. Trois axes ont été identifiés et retenus :

- Connaissance des expériences étrangères (notamment en Europe).
- La relation qualité(s) d'eau – usage(s) de l'eau récupérée.
- Impacts environnementaux et économiques de la mise en place de politique de généralisation de récupération de l'eau de pluie.

La discussion a mis en évidence le groupe devait fonctionner un certain temps de manière plénière avant de mettre en place un mode d'organisation par sous-groupe en fonction des différentes thématiques. Cette période doit être l'occasion de recenser les questions habituellement posées concernant la récupération et l'utilisation en vue de construire un argumentaire général sur l'intérêt, la portée et les limites de la récupération et de l'utilisation de l'eau pluviale. Il est aussi nécessaire de constituer une bibliographie de base sur la thématique.

Le groupe de travail « charte de qualité » vient de terminer le projet de charte nationale qui a été envoyé à 70 partenaires (Associations, fédérations ou syndicats représentant les collectivités, entreprises, bureau d'études, ...) pour recevoir leur avis et établir la charte définitive qui serait signée par tous les partenaires. Rappelons que le but de cette charte n'est pas une réglementation supplémentaire, mais le moyen de bien coordonner tous les acteurs impliqués dans un chantier d'assainissement. La question des petits chantiers sera abordée : il s'agit dans ce cas d'adapter les modes opératoires au cas particulier. Cette charte insiste sur plusieurs points dont les études préalables nécessaires au bon déroulement du chantier. Il faut également noter le projet d'une extension de cette charte à la réhabilitation des réseaux et un travail sur les outils d'accompagnement.

Le groupe de travail « Pluvial » a participé à la conception d'une valise pédagogique qui fait suite à la parution du guide du CERTU "La ville et son assainissement" (ce guide est téléchargeable sur le site du MEDD). Le contenu de cette valise porte sur la partie conception de l'assainissement, et son intégration à l'aménagement urbain. La prise en compte de l'impact sur le milieu récepteur y occupe une place importante.

L'outil de formation comporte plusieurs modules qui couvrent au total 10 journées de stages : une journée "généraliste", puis trois modules autonomes qui abordent la stratégie (maîtrise d'ouvrage), l'ingénierie (les pluies, la modélisation...), et l'impact sur le milieu récepteur. Une formation de formateurs est envisagée à l'OIEau. Le CERTU recherche actuellement des formateurs intervenant déjà dans des stages similaires, qui seraient intéressés pour suivre cette formation animée par les auteurs du guide, et qui disposeraient ensuite de la valise.

4- La vie des sections régionales :

Rendez-vous sur notre site pour découvrir les manifestations régionales

<http://www.astee.org/agenda/calendrier/accueil.asp>

5- Nos partenaires communiquent :

AMORCE organise deux journées d'études, les mercredi 30 et jeudi 31 mars 2005, au Palais des Congrès de Lorient sur le thème : quelle gestion pour les déchets organiques aujourd'hui ?

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org